

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 21 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **11 décembre 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul –.

Absents : M. VLODY René – Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme LESQUELIN Nadia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

**& &
&**

AFFAIRE N° 8/

Vente des parcelles AS 1333 et AS 1338

- SAS Investissement, Aménagement, Commerce (I.A.C)
- Prolongation de la promesse de vente

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses différentes délibérations autorisant les promesses de vente des parcelles cadastrées AS 1333 et 1338 à la SAS Investissement, Aménagement, Commerce (I.A.C)

.../...

pour la réalisation d'un espace commercial en amont du giratoire de la RD11 et sur la base d'une valeur vénale actualisée à 713 000 euros pour les deux parcelles soit 4 747 m².

La dernière promesse signée, dans ce cadre, autorisait une prolongation au 30 novembre 2018. A ce jour, la vente n'a toujours pas pu se concrétiser.

Le pétitionnaire sollicite de nouveau un délai.

Au regard de l'investissement déjà réalisé dans le projet, de son importance financière et de sa nécessité pour notre territoire, le Maire propose au conseil d'autoriser, à nouveau, la prolongation de la promesse et ce jusqu'au **30/11/2019**.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la prolongation de la promesse de vente jusqu'au 30 novembre 2019 des parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SAS I.A.C ;
- confirmer son autorisation de vendre les parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SAS I.A.C ;
- autoriser le Maire ou en son absence la première adjointe, à signer :
 - ✓ tout document afférent à cette délibération ;
 - ✓ la prorogation de la promesse de vente ;
 - ✓ l'acte de vente correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil, délibère et :

- **à l'unanimité**, autorise la prolongation de la promesse de vente jusqu'au 30 novembre 2019 des parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SAS I.A.C ;
- **à l'unanimité**, confirme son autorisation de vendre les parcelles AS1333 et AS 1338 au prix de 713 000 euros à la SAS I.A.C ;
- **à l'unanimité**, autorise le Maire ou en son absence la première adjointe, à signer :
 - ✓ tout document afférent à cette délibération ;
 - ✓ la prorogation de la promesse de vente ;
 - ✓ l'acte de vente correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

René MONDON